

Incident à l'audience du procès Bucyibaruta

Aimable Karirima Ngarambe

Igihe, 29 juin 2022

Les praticiens du droit en ont l'habitude, les incidents d'audience font partie des règles du jeu au tribunal.

Il s'agit de la survenance d'un événement imprévu au cours de l'audience, de nature à perturber son déroulement, voire à le neutraliser en fonction de la gravité.

Le juge a, entre autres obligations, celle de l'impartialité.

C'est ce qui est arrivé hier 28 juin 2022 lors de l'audience du procès de Bucyibaruta. Les avocats des parties civiles dont Me Richard Gisagara estime ne pas être assez considérés et l'ont manifesté en quittant la salle.

L'affaire se déroule devant la cour d'assises de Paris. Les avocats des parties civiles reprochent au Président de ne pas leur donner assez de temps pour interroger les témoins, notamment ceux de la défense.

Le dernier en date était Norman Kayumba, l'ancien évêque de l'église anglicane de Kigeme cité par la défense de Bucyibaruta.

Ce dernier a soutenu devant la

cour que Laurent Bucyibaruta était dépassé par les événements et n'avait plus d'autorité. Il a alors demandé aux juges de faire preuve de beaucoup de sagesse dans leur jugement et de ne pas considérer qu'une personne qui était une autorité était forcément un tueur.

A la fin de sa déposition, Me Gisagara a demandé la parole et a commencé à l'interroger. Le Président l'a interrompu plusieurs fois en lui demandant de poser des questions courtes car il ne restait pas beaucoup de temps.

Me Gisagara lui a alors répondu qu'il n'avait pas préparé des questions à choix multiples. Il s'arrêta de poser les questions estimant qu'il ne pouvait pas continuer sous une telle pression du Président.

Il a alors quitté salle d'audience et, par solidarité, il a été suivi par ses confrères qui représentent aussi les parties civiles.

A l'ouverture de l'audience ce matin, un des avocats qui représente les

parties civiles délégué par tous ses confrères a pris la parole au nom de tous pour signifier au Président que la cour doit leur donner assez de temps pour qu'ils puissent intervenir suffisamment comme la loi le prévoit.

Igihe a joint Me Gisagara qui a déclaré qu'ils ne pouvaient pas laisser passer l'incident. Car ce n'est pas la première fois que le Président tente de brider la parole des parties civiles au motif que le calendrier du procès a prévu un temps limité pour l'audition

de certains témoins.

Il soutient qu'il n'y a aucune raison que les parties civiles soient limitées alors que ce n'est pas le cas pour la défense. Une façon d'éviter que les jurés ne retiennent que les allégations de la défense.

Il considère qu'après avoir discuté avec le Président, l'incident est clos.

Le procès Bucyibaruta entame son avant-dernière semaine. Il est prévu d'être clôturé le 11 juillet 2022.